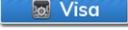
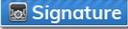


Bordereau de signature

2022 03 09 _ Arrête tarifs ISPN



Signataire	Date	Annotation
Patricia Quero, <i>IRDL - Administration</i>	09/03/2022	 Arrête fixant les tarifs du colloque « International Symposium on Polymer Nanocomposites » (ISPN2022) qui se tiendra, en présentiel, à Lorient, les 28-29-30 septembre 2022.
Roseline Le Squere, <i>IRDL - Resp. Pilotage</i>	09/03/2022	
Jean-Roch Sauvé, <i>DGS</i>	10/03/2022	
Christophe Le Hen, <i>Cabinet de la présidence</i>	10/03/2022	
Virginie Dupont, <i>Présidente</i>	11/03/2022	  Certificat au nom de <u>Virginie DUPONT</u> (Présidente, Université Bretagne Sud), émis par <u>Certinomis - AA et Agents</u> , valide du 25 sept. 2020 à 15:08 au 25 sept. 2023 à 15:08.
<i>IRDL - Administration</i>		
<i>En attente d'archivage</i>		

Dossier de type : IRDL - Administration // Doc sign Président

**Arrêté n° 2022-019 portant fixation
des tarifs d'un colloque**

La Présidente,

VU le code de l'Education et notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3 ;
VU la délibération n°30-2016 du Conseil d'administration du 29 avril 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de fixation de tarifs accordée par le conseil d'administration au Président ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le symposium « International Symposium on Polymer Nanocomposites » (ISPN2022) se tiendra, en présentiel, à Lorient, les 28-29-30 septembre 2022.

Les tarifs d'inscription, hors taxe, sont fixés comme suit :

Researcher registration / Inscription chercheur : 400 € HT, soit 440 € TTC

PHD registration / inscription doctorant : 275€ HT, soit 302.50 € TTC

Exhibition booth + registration / stand entreprise + inscription : 1500 € HT, soit 1650 TTC

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est mis en ligne sur le site internet de l'Université en application des dispositions de la délibération n° 75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

ARTICLE 3 : Le Directeur / la Directrice du laboratoire et l'Agent comptable de l'Université de Bretagne-Sud, chacun pour ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté n°33-2020 en date du 15 avril 2020.

À Lorient, le 24/02/2022,

La Présidente,

Virginie DUPONT

Signé par : Virginie Dupont
Date : 11/03/2022
Qualité : La Présidente

